

COMPTE-RENDU

Comité Programmation LEADER du GAL de la vallée du Cher et du Romorantinais Le 18 décembre 2018 - Mairie de Selles-sur-Cher

Ordre du jour :

1. Introduction : Rappel des règles de fonctionnement & la vie d'un dossier

2. Présentation des dossiers instruits/notation/avis

- Vélotour (MO : Langon-sur-Cher)
- Côté Cour-Côté Jardin (MO : La compagnie du hasard)
- Sentiers d'interprétation à Bourré (MO : Montrichard-Val de cher)
- Dossier de coopération LPO (coopération avec les 3 GALS du Loir-et-Cher)
- Programmation Pays d'art et d'histoire 2018
- Muséographie du musée européen du Blues (MO : Black jack blues Association)
- Sentiers nature pédagogiques à Châteauneuf (MO : MICROMAM)
- Sentier d'interprétation « le patrimoine autour du Cher à St Georges et Chissay en Touraine »
- Animation/Gestion LEADER 2018

3. Point sur la consommation de l'enveloppe/engagé/payés en cours

- Présentation du projet d'avenant sur l'instauration de plafond d'aide FEADER et le réapprovisionnement financier de la FA I

4. Modification de la composition du comité de programmation (collège privé)

5. Questions diverses

Vérification des présences et du quorum :

COLLEGE PRIVE		
Nom de la structure	Titulaire	Présents/Absents Excusés/Représenté par
CCI de Loir-et-Cher	GIRARDOT Henri-Pierre	Représenté par Annick CHARBONNIER
Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher	BOURDIN Anne	Présente
CAUE 41	LLANTA Anne-Marie	Représentée par Philippe DOUIN
Observatoire 41	HENRY Lionel	Représenté par Alain QUILLOUT
Ethic Etapes	POSSON Emmanuèle	Absente
OT Sologne côté sud	CAVALIE François	Absent
OT val de Cher Controis	SAULNIER Jennyfer	Excusée
Compagnie du Hasard	MARTY Danièle	Présente
		Nombre de présents : 5
		Nombre de voix délibératives : 5

COLLEGE PUBLIC		
Nom de la structure	Représentant	Présents/Absents Excusés/ Représenté par
Pays VCR	CHANAL Claude	Présent
Mairie de Selles-sur-Cher	MONCHET Francis	Suppléant de M. CHANAL - Présent
Mairie de Romorantin-Lanthenay	LORGEUX Jeanny	Excusé
Mairie de Monthou-sur-Cher	MARINIER Jean-François	Représenté par Hubert ARMAND
Communauté de communes val de Cher - Controis	BRAULT Jean-Luc	Excusé
Mairie de St-Georges-sur-Cher	PAOLETTI Jacques	Présent
Conseiller municipal de St-Georges-sur-Cher	GAUTHIER Philippe	Excusé
Conseiller Départemental du canton de Selles-sur-Cher	MARIER Jacques	Présent
		Nombre de présents : 5
		Nombre de voix délibératives : 4

Synthèse :

Collège	Nombre de présents		Total
	Titulaires	Suppléants	
PRIVÉ	2	3	Sur 17
PUBLIC	3	2	Sur 13
TOTAL	5	5	Sur 30

Vérification de la règle du double quorum	Nombre à atteindre	
Au moins 50% des membres du comité de programmation ayant voix délibérante sont présents au moment de la séance :	8	Nombre de personnes présentes ayant le droit de vote : 9
Au moins 50% des membres votant lors de la séance du comité de programmation appartiennent au collège privé	4	Nombre de personnes votantes issues du collège privé : 5

Etait également présente l'équipe du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais :

Nom de la structure	
PVCR	Julien BEAUDON – Directeur du Pays
PVCR	Megan WILLIAMS – Animatrice LEADER
PVCR	Valérie CHAPEAU – Animatrice Pays d'Art et d'Histoire

En matière de confidentialité et de conflit d'intérêt, les personnes présentes dans ce Comité de Programmation se sont engagées à :

- ✓ Informer le Président du comité de programmation/GAL dès lors qu'un intérêt personnel ou professionnel pourrait influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de sa mission de membre/participant du Comité de Programmation à l'égard d'un dossier ;
- ✓ Se retirer de la salle où aura lieu le débat sur le dossier dans lequel je pourrais avoir un quelconque intérêt, ou à ne pas formuler d'avis en cas de consultation écrite du Comité de Programmation ;
- ✓ Ne pas utiliser les documents et informations à d'autres fins que ma participation aux Comités de Programmation ;
- ✓ Ne pas communiquer ces documents ou informations à des tiers, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales.

Propos introductifs

Ouverture de la réunion par Claude Chanal. Le président du Gal en préambule présente Megan Williams, nouvelle chargée de mission LEADER pour le GAL en remplacement de Sylvie Doucet depuis le 05 Novembre 2018. Megan Williams a exercé une première mission professionnelle en tant que Chargé de Mission LEADER au sein du PETR de l'Ouest des Vosges. Les membres du comité de programmation lui souhaitent la bienvenue.

I. Introduction : Rappel des règles de fonctionnement & la vie d'un dossier

L'animatrice LEADER, Megan Williams informe les membres du comité de la modification apportée à la notation des dossiers par le comité technique servant d'appui au comité de programmation pour la validation définitive des dossiers. Les nouveaux critères de sélection visent : le rayonnement à l'échelle du GAL ; le partenariat ; l'originalité ; l'efficacité ; la pérennité et la pertinence avec la stratégie LEADER.

Les conséquences de la notation sont les suivantes :

- Note entre 12 et 20 : 100% de la subvention LEADER
- Entre 12 et 15 : Avis plutôt favorable avec recommandations
- Note entre 8 et 12 : 80% de la subvention LEADER sous réserve de retravailler certains points
- Note en dessous de 8 : Obligation de retravailler le dossier

2. Présentation des dossiers instruits

Porteur du projet : Commune de Langon-sur-Cher		Fiche action concernée : 1 – Tourisme	
Intitulé du projet : VELOTOUR : Une démarche d'expérimentation autour du Cher et Canal de Berry à vélo			
Coût total prévisionnel du projet : 6 768 €		FEADER à l'instruction : 5 414,40 €	
<p>Présentation par Julien Beaudon du projet : Le bureau d'études NEKOE a été choisi par le Conseil Régional Centre – Val de Loire, pour accompagner les maîtres d'ouvrage portant un projet d'aménagement d'aire de services aux abords de la future véloroute du Cher – Canal de Berry à vélo. La prestation consiste en l'accompagnement d'une démarche d'expérimentation pour la définition de services en lien avec la création d'un tronçon Véloroute sur le Canal de Berry sur le territoire de Langon-sur-Cher. Julien Beaudon a rajouté que les membres du groupe technique avaient reconnu le rayonnement large du projet sur le territoire puisqu'il s'agit d'une expérimentation et servira d'exemple pour d'autres communes, comme Selles-sur-Cher ou encore Montrichard, qui seront concernées par la véloroute. De plus, c'est un dispositif qui existe ailleurs en Europe mais qui est nouveau et innovant sur le territoire du Pays.</p> <p>Lors du groupe technique, le 6 décembre 2018, le projet a obtenu un avis favorable et une note de 17,4/20</p> <p>Débat et questions : Le Président a précisé que les travaux pour la véloroute devraient être lancés d'ici la fin 2019 et que la Communauté de communes Val de Cher – Controis serait coordinatrice du marché de travaux dans le cadre d'un marché à groupement de commande.</p>			
Conflit d'intérêt : RAS			
PROGRAMMATION DU DOSSIER : AVIS FAVORABLE		Note obtenue : 17,4/20	
Le comité de programmation valide, à l'unanimité le projet.			
<i>Commentaire : Le dossier est programmé. Une subvention à hauteur de 5 414,40 € lui est attribuée. Une convention d'attribution de subvention entre le porteur de projet, le GAL de la vallée du Cher et du Romorantiniais et la Région Centre-Val de Loire sera prochainement signée.</i>			
Détail du vote :			
VOTE : Valider le projet et la note de 17,4/20, conformément à l'avis du comité technique			
Abstention : 0			
POUR : 9			
CONTRE : 0			

Porteur du projet : La Compagnie du Hasard		Fiche action concernée : 4 – Offre culturelle
Intitulé du projet : Côté Cour, côté jardin		
Coût total prévisionnel du projet : 194 956,67 €		FEADER à l'instruction : 112 728,67 €
<p>Présentation brève du projet par Danièle Marty et Megan Williams : Le projet consiste à effectuer des aménagements au Théâtre du Grand Orme, notamment ses espaces extérieurs afin d'accueillir des événements variés (ateliers de pratique, spectacles, conférences, formations) ainsi que les frais salariaux liés aux représentations théâtrales. Sachant que le projet avait déjà été présenté en comité, la présentation portait principalement sur les modifications apportées au plan de financement et les conséquences du statut « Organisme qualifié de droit public » (OQDP) de la Compagnie du Hasard.</p> <p>En effet, les membres étaient informés que la Compagnie remplissait les trois critères cumulatifs : satisfaire un intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel et commercial ; être doté de la personnalité juridique ; un lien avéré avec l'Etat, les collectivités ou d'autres organismes de droit public – en raison des ressources financières provenant majoritairement du secteur public. La conséquence du statut OQDP est que pour le projet le taux d'aide publique peut être de 100% et en l'occurrence, la part d'autofinancement est absente.</p> <p>Lors du groupe technique, le 6 décembre 2018, le projet a obtenu un avis favorable et une note de 14,5/20.</p> <p>Débat et questions : Philippe Douin a demandé s'il y avait des recettes de par une billetterie qui compenseraient la part d'autofinancement. En effet, un montant de 9 638 € de recettes figure dans le plan de financement. Le fait que le projet soulève la question d'instauration de plafond pour l'aide LEADER, a été évoqué. Enfin, le dossier étant réputé complet, la mise en place de plafond d'aide maximal n'aura pas d'impact sur le projet.</p>		
Conflit d'intérêt : Danièle Marty quitte la salle lors de la délibération et le vote.		
<p>PROGRAMMATION DU DOSSIER : AVIS FAVORABLE Note obtenue : 14,5/20</p> <p>Le comité de programmation valide, à l'unanimité le projet.</p> <p><i>Commentaire : Le dossier est programmé sous réserve de la validation de la DDT, service instructeur. Une subvention à hauteur de 112 728,67 € lui est attribuée. Une convention d'attribution de subvention entre le porteur de projet, le GAL de la vallée du Cher et du Romorantiniais et la Région Centre- Val de Loire sera prochainement signée.</i></p>		
<p>Détail du vote :</p> <p>VOTE : Valider le projet et la note de 14,5/20, conformément à l'avis du comité technique Abstention : 0 POUR : 8 CONTRE : 0</p>		

Porteur du projet : Commune de Montrichard Val de Cher		Fiche action concernée : 1 – Tourisme	
Intitulé du projet : Sentiers d'interprétation de la commune historique de Bourré			
Coût total prévisionnel du projet : 129 455,48 €		FEADER à l'instruction : 103 564,38 €	
<p>Présentation brève du projet par Megan Williams : Le projet consiste en la mise en place de 3 sentiers d'interprétation sur les volets suivants : Géologie, Histoire, Paysages. Les dépenses comprennent un travail de graphiste, la fabrication et l'installation des supports et les aménagements des sentiers ainsi que les dépenses liées au plan de communication.</p> <p>Lors du groupe technique, le 6 décembre 2018, le projet a obtenu le fonds un avis favorable et une note de 16,2/20.</p> <p>Débat et questions : Tout comme le projet précédent, de la compagnie du Hasard, la subvention LEADER sollicitée est très importante et soulève la nécessité d'instaurer un plafond maximal d'aide. Ainsi, au regard de ce constat, le président du GAL propose qu'un plafond maximal d'aide FEADER soit instauré dans le cadre de la fiche n°1 « Destination Touristique ». Ce plafond est fixé à 30 000 € de FEADER. Cette nouvelle modalité financière devra donc si les membres du comité de programmation en sont d'accord s'appliquer à ce projet. Par ailleurs, les membres sont d'accords avec les remarques des membres du groupe technique concernant le manque de cohérence et de coordination entre les différents projets de sentiers, engendrant une dilution de l'identité territoriale du Pays. Enfin, une question d'éthique a été soulevée vis-à-vis du montant des frais salariaux des agents de la commune, particulièrement élevé et pris en compte dans l'assiette éligible LEADER. Claude Chanal a rajouté que l'objectif du programme LEADER se devait d'accompagner le développement du territoire et non pas uniquement à échelle communale ou locale. Hubert Armand fait remarquer que le coût du projet porté par Montrichard-Val de Cher était largement supérieur aux autres projets de sentiers et notamment celui porté par la commune voisine de Saint-Georges sur Cher. Philippe Douin a évoqué l'obsolescence des sentiers et des panneaux par rapport aux applications mobiles. Les membres ont soutenu l'idée d'une application mobile commune pour les sentiers sur le territoire même s'il aurait été préférable de garantir la cohérence et une harmonisation dans la création des différents parcours.</p>			
Conflit d'intérêt : RAS.			
Avis du Comité : Dossier AJOURNE		Note obtenue : 16,2/20	
Le comité de programmation décide qu'il faut revoir le dossier.			

Porteur du projet : Ligue pour la protection des oiseaux		Fiche action concernée : 5 – Coopération
Intitulé du projet : Oiseaux de nos fermes et de nos vignobles		
Coût total prévisionnel du projet : 23 392,74 €		FEADER à l'instruction : 6 921,94 €
<p>Présentation brève du projet par Megan Williams : Ce projet de coopération a permis la création de parcours de découverte de la faune et de la flore sur 30 exploitations agricoles volontaires du département du Loir-et-Cher pratiquant la vente directe à la ferme. Les parcours se trouvent sur des communes des trois territoires des GALs du département (Pays des Châteaux, Pays Vendômois et Pays VCR). Le rayonnement de ce projet de coopération, à échelle départementale, a été souligné. Toutefois, la question de la pérennité a été relevée et de manière générale pour les projets de sentiers.</p> <p>Il est rappelé que la mise en place tardive des outils nécessaires pour les dossiers de coopération (formulaires et le logiciel Osiris) a été à l'origine du retard pris sur ce dossier. La demande de paiement devrait intervenir au printemps 2019.</p> <p>Lors du groupe technique, le 6 décembre 2018, le projet a obtenu un avis favorable et une note de 18/20.</p> <p>Débat et questions : Aucun</p>		
Conflit d'intérêt : RAS		
<p>PROGRAMMATION DU DOSSIER : AVIS FAVORABLE Note obtenue : 18/20</p> <p>Le comité de programmation valide, à l'unanimité le projet.</p> <p><i>Commentaire : Le dossier est programmé. Une subvention à hauteur de 6 921,94 € lui est attribuée. Une convention d'attribution de subvention entre le porteur de projet, le GAL de la vallée du Cher et du Romorantinais et la Région Centre-Val de Loire sera prochainement signée.</i></p>		
<p>Détail du vote :</p> <p>VOTE : Valider le projet et la note de 18/20, conformément à l'avis du comité technique Abstention : 0 POUR : 9 CONTRE : 0</p>		

Porteur du projet : SM du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinois		Fiche action concernée : 4 – Offre culturelle
Intitulé du projet : Pays d'Art et d'Histoire – Saison 2018		
Coût total prévisionnel du projet : 67 434,02 €	FEADER à l'instruction : 50 172,02 €	
<p>Présentation du projet par Valérie Chapeau : Pour la saison culturelle du PAH 2018, le Pays de la vallée du Cher et du Romorantiniais a en effet choisi de mettre à l'honneur les événements survenus en juin 1940 au château de Chissay-en-Touraine en commandant à la Compagnie du Hasard, l'écriture et la mise en scène d'un spectacle. La commune de Thenay, les églises de Saint-Julien-de-Chédon, Couddes et Fougères-sur-Bièvre ont bénéficié de visites-conférences. L'abbaye d'Aiguevives, a également ouvert ses portes. Deux nouveaux édifices privés ont été dévoilés au public cette année grâce aux voix mêlées de leurs propriétaires et d'une guide-conférencière : l'abbaye d'Olivet, à Saint-Julien-sur-Cher et le manoir de la Voûte à Pouillé.</p> <p>Le caractère innovant pour l'inclusion de la pièce « Juin 40 » est évident en ce qui concerne ce dossier du Pays VCR puisqu'il s'agit d'une démarche inédite. En revanche, dans le cadre du dossier « Côté Cour, côté jardin » qui comprend les dépenses liées à la création et les représentations de « Juin 40 » le caractère innovant est moins flagrant puisque c'est une représentation théâtrale incluse dans la programmation annuelle de la Compagnie.</p> <p>Lors du groupe technique, le 6 décembre 2018, le projet a obtenu un avis favorable et une note de 18,5/20.</p> <p>Débat et questions : Les membres du comité étaient reconnaissant du succès des diverses animations.</p>		
Conflit d'intérêt : Valérie Chapeau et Claude Chanal quittent la salle lors de la délibération et le vote.		
<p>PROGRAMMATION DU DOSSIER : AVIS FAVORABLE Note obtenue : 18,5/20</p> <p>Le comité de programmation valide, à l'unanimité le projet.</p> <p><i>Commentaire : Le dossier est programmé. Une subvention à hauteur de 50 172,02 € lui est attribuée. Une convention d'attribution de subvention entre le porteur de projet, le GAL de la vallée du Cher et du Romorantiniais et la Région Centre-Val de Loire sera prochainement signée.</i></p>		
<p>Détail du vote :</p> <p>VOTE : Valider le projet et la note de 18,5/20, conformément à l'avis du comité technique Abstention : 0 POUR : 8 CONTRE : 0</p>		

Porteur du projet : Black Jack Blues Association		Fiche action concernée : 4 – Offre culturelle
Intitulé du projet : Musée Européen du Blues		
Coût total prévisionnel du projet : 131 910,62 €	FEADER à l'instruction : 60 000 €	
<p>Présentation brève du projet par Julien BEAUDON: La création du Musée Européen du Blues se situe dans le développement d'un projet global intitulé : « La Maison du Blues ». Le Café associatif et le Blues Club sont situés au rez-de-chaussée, une première partie du Musée sera installé au Rez-de-chaussée dans le prolongement et à l'étage une grande salle de 130m2 accueillera la deuxième et majeure partie du Musée.</p> <p>Lors du groupe technique, le 6 décembre 2018, le projet a obtenu un avis favorable et une note de 12,5/20.</p> <p>Débat et questions : Les difficultés rencontrées concernant l'interprétation de la convention conclue avec la Communauté de communes Romorantinois Monestois, ont été évoquées. En effet, le choix du Pays a été de prendre en compte dès le départ la moitié de la subvention accordée par la CCRM. Le premier versement de 20 000 € concernait les travaux d'aménagements globaux du bâtiment et le second versement visait expressément l'aménagement pour le musée.</p> <p>Les membres du comité étaient également informés que le groupe technique avait soulevé qu'il s'agissait d'une activité à vocation commerciale mais qu'aucune recette n'avait été fléchée pour justifier le positionnement de financements publics. Enfin, à titre indicatif, Julien Beaudon a rajouté que pour le versement du solde de la subvention « A VOS ID », des garanties étaient attendues sur la pérennisation de la programmation dans le cadre de la stratégie culturelle régionale.</p>		
Conflit d'intérêt : RAS		
<p>PROGRAMMATION DU DOSSIER : AVIS FAVORABLE Note obtenue : 12,5/20</p> <p>Le comité de programmation valide, à l'unanimité le projet.</p> <p><i>Commentaire : Le dossier est programmé sous réserve de la validation de la DDT, service instructeur. Une subvention à hauteur de 60 000 € lui est attribuée. Une convention d'attribution de subvention entre le porteur de projet, le GAL de la vallée du Cher et du Romorantinois et la Région Centre- Val de Loire sera prochainement signée.</i></p>		
<p>Détail du vote :</p> <p>VOTE : Valider le projet et la note de 12,5/20, conformément à l'avis du comité technique Abstention : 0 POUR : 9 CONTRE : 0</p>		

Porteur du projet : Association MICROMAM		Fiche action concernée : 1 – Tourisme	
Intitulé du projet : Sentier pédagogique à Châteaueux			
Coût total prévisionnel du projet : 19 484,32 €		FEADER à l'instruction : 10 337,46 €	
<p>Présentation brève du projet par Megan Williams : Le projet consiste à créer des sentiers nature pédagogiques sur la commune de Châteaueux. Il s'agit de présenter la biodiversité locale (faune, flore, habitat) au grand public mais notamment aux scolaires. A l'aide de panneaux implantés sur les sentiers, d'une table à dessins, aménagements divers comme un hôtel à insectes, nichoirs et ruches, ainsi que d'un livret illustré complétant les informations données par les panneaux.</p> <p>Le groupe technique avait soulevé le fait que le rayonnement du projet était limité géographiquement. En revanche, l'aspect pédagogique valorise le projet, cela passe par la sensibilisation du jeune public de par l'organisation des animations avec la venue de scolaires. De plus, le manque de collaboration avec l'Office de Tourisme, qui aurait pu garantir une cohérence et un lien avec le sentier sur le vignoble déjà établi à Châteaueux, était dommageable. Un travail en coopération sur l'image, la conservation et l'attractivité de Châteaueux aurait été à la fois pertinent et une véritable plus-value pour la commune et les sentiers.</p> <p>Lors du groupe technique, le 6 décembre 2018, le projet a obtenu un avis favorable et une note de 13,5/20.</p> <p>Débat et questions : Claude Chanal note que le projet était important pour l'attractivité de la commune qui est assez enclavée mais ayant un patrimoine important avec le balancier hydraulique et le conservatoire et musée de la vigne et du vin. Julien Beaudon a rajouté qu'une boucle cyclable annexe à la véloroute, reliant cette dernière au Zoo de Beauval était prévue et que celle-ci passerait par la commune de Châteaueux.</p>			
Conflit d'intérêt : RAS.			
<p>PROGRAMMATION DU DOSSIER : AVIS FAVORABLE Note obtenue : 13,5/20</p> <p>Le comité de programmation valide, à l'unanimité le projet.</p> <p><i>Commentaire : Le dossier est programmé sous réserve de la validation de la DDT, service instructeur. Une subvention à hauteur de 10 337,46 € lui est attribuée. Une convention d'attribution de subvention entre le porteur de projet, le GAL de la vallée du Cher et du Romorantinais et la Région Centre- Val de Loire sera prochainement signée.</i></p>			
<p>Détail du vote :</p> <p>VOTE : Valider le projet et la note de 13,5/20, conformément à l'avis du comité technique Abstention : 0 POUR : 9 CONTRE : 0</p>			

Porteur du projet : Commune de Saint Georges sur Cher		Fiche action concernée : 1 – Tourisme	
Intitulé du projet : Sentier d'interprétation « Le patrimoine autour du Cher à Saint Georges sur Cher et Chissay en Touraine			
Coût total prévisionnel du projet : 47 246,02 €		FEADER à l'instruction : 37 796,82 €	
<p>Présentation brève du projet par Jacques Paoletti : Création d'un sentier d'interprétation autour du Patrimoine du Cher à Saint Georges sur Cher et Chissay en Touraine. C'est un sentier promenade d'environ 4km AR qui va valoriser le patrimoine et l'histoire des deux communes sur les deux rives du Cher à la limite des deux départements, 41 et 37.</p> <p>Lors du groupe technique, le 6 décembre 2018, le projet a obtenu un avis favorable et une note de 14,6/20.</p> <p>Débat et questions : Tout comme le groupe technique, les membres du comité de programmation ont apprécié l'échelle intercommunale du projet avec l'association de Chissay-en-Touraine. L'équipe du GAL a informé le comité que le groupe technique avait reproché le choix du prestataire. En effet, il ne s'est pas porté sur le CDPNE qui proposait une prestation plus cohérente vis-à-vis du reste du territoire (Pays, CD41), avec la création d'un parcours s'appuyant sur l'application mobile GUIDIGO. De plus, le partenariat engagé avec Montrichard/Bourré au début du projet ne s'est pas concrétisé lors de la réalisation du sentier alors qu'il aurait été primordial de le mener à bien.</p> <p>Philippe Douin a demandé l'explication concernant le choix de prestataire et pourquoi le CDPNE n'avait pas été retenu. Jacques Paoletti a répondu que le choix s'expliquait en raison du coût beaucoup plus élevé pour la prestation proposée par le CDPNE. Philippe Douin indique qu'il y a donc nécessité de s'assurer d'une cohérence plus aboutie avec les projets voisins et notamment Montrichard-Val de Cher sur les outils de communication.</p> <p>Pour ce dossier, en raison de son caractère « réputé complet », l'instauration de plafond maximal d'aide n'impactera pas ce projet.</p>			
Conflit d'intérêt : Jacques Paoletti a quitté la salle pendant la délibération et le vote.			
PROGRAMMATION DU DOSSIER : AVIS FAVORABLE		Note obtenue : 14,6/20	
Le comité de programmation valide, à l'unanimité le projet.			
Commentaire : <i>Le dossier est programmé sous réserve de la validation de la DDT, service instructeur. Une subvention à hauteur de 37 796,82 € lui est attribuée. Une convention d'attribution de subvention entre le porteur de projet, le GAL de la vallée du Cher et du Romorantinais et la Région Centre- Val de Loire sera prochainement signée.</i>			
Détail du vote :			
VOTE : Valider le projet et la note de 13,5/20, conformément à l'avis du comité technique			
Abstention : 0			
POUR : 8			
CONTRE : 0			

Porteur du projet : SM du Pays de la vallée du Cher et du Romorantiniais		Fiche action concernée : 6 - Animation LEADER
Intitulé du projet : Animation 2018		
Coût total prévisionnel du projet : 38 344,70 €		FEADER à l'instruction : 30 675,76 €
<p>Présentation par Megan Williams : Ce projet consiste à assurer l'Animation du programme LEADER de la vallée du Cher et du Romorantiniais pour l'année 2018. Demande de validation définitive du projet par le comité de programmation sur la base du plan de financement définitif.</p> <p>Débat et questions : RAS</p>		
Conflit d'intérêt : Claude Chanal est sorti de la salle pendant le vote.		
PROGRAMMATION DU DOSSIER : AVIS FAVORABLE		Note obtenue : Pas de notation pour l'Animation LEADER
Le comité de programmation valide, à l'unanimité le projet.		
<p><i>Commentaire : Le dossier est programmé sous réserve de la validation de la DDT, service instructeur. Une subvention à hauteur de 30 675,76 € lui est attribuée. Une convention d'attribution de subvention entre le porteur de projet, le GAL de la vallée du Cher et du Romorantiniais et la Région Centre- Val de Loire sera prochainement signée.</i></p>		
<p>Détail du vote :</p> <p>VOTE : Valider le projet, conformément à l'avis du comité technique Abstention : 0 POUR : 8 CONTRE : 0</p>		

3. Point sur la consommation de l'enveloppe & présentation du projet d'avenant

Megan Williams, a présenté un état de la consommation de la maquette. A ce jour, 6 dossiers ont été conventionnés, 3 en cours de paiement et 3 payés. Le montant total engagé à ce jour est de 142 428,08 € de FEADER sur 1 million d'euros, montant porté à 560 039 € de la maquette avec la validation des montants présentés des dossiers. La fiche-action 1 dédiée au tourisme se trouve en surconsommation. (Voir tableaux de consommation en annexe)

Danièle Marty a précisé que pour le projet « Théâtre du Grand Orme » de la Compagnie du Hasard, le montant mandaté était inférieur au montant conventionné et s'élevait en réalité à 30 315,92 € au lieu de 35 273,08 € qui était le montant LEADER conventionné.

Le projet d'avenant sur l'instauration de plafond d'aide FEADER et le réapprovisionnement financier de la FA 1 a également été présenté :

Proposition du Président du GAL : Instauration des plafonds :

- FA 1 « Destination touristique » : 30 000 € de FEADER par dossier
- FA 2 « Réseaux et synergies » : 30 000 € de FEADER par dossier
- FA 3 « Patrimoine et le numérique » : 30 000 € de FEADER par dossier
- FA 4 « L'offre culturelle » : 60 000 € de FEADER par dossier

L'objectif étant d'éviter une surconsommation des maquettes des fiches-actions comme cela a été évoqué lors de la présentation des dossiers et de la consommation de l'enveloppe financière.

De plus, il est proposé au comité de réapprovisionner financièrement la fiche-action 1 « Destination touristique » en effectuant une diminution de 50 000 € à la fiche-action n° 3 « Patrimoine et le numérique » et donc une augmentation de 50 000 € à la fiche-action n° 1 afin de combler la surconsommation.

Il était également proposé de geler temporairement la fiche-action 1, suite à la multiplication de dossiers de sentiers alors que cette fiche, au départ, était destinée aux projets en lien avec l'arrivée de la véloroute.

Le comité de programmation a validé à l'unanimité le projet d'avenant à la convention entre le GAL, la Région et l'organisme payeur.

4. Modification de la composition du comité de programmation (collège privé)

Le Président du GAL, Claude Chanal a évoqué la nécessité de remplacer Danièle Marty au comité de programmation dans le collège privé pour des raisons de conflit d'intérêt et d'être à la fois « juge et parti ». Danièle Marty a accepté de se démettre. L'équipe du GAL l'a remercié pour sa présence et participation active lors des dernières années.

Un remplaçant doit être trouvé.

5. Questions diverses

Philippe Douin a demandé ce qu'il en était de la date de fin de la programmation ou la fin des engagements. L'équipe du GAL a donc informé les membres que la prolongation était envisagée jusque fin 2021. Lors d'une réunion avec M. Buxeraud de la Région, à laquelle Megan Williams avait assisté, une information était relayée concernant une prochaine réunion avec les autres régions afin de définir des dates cohérentes au niveau national, notamment pour une harmonisation pour des projets de coopération inter-territoriaux ou inter-régionaux.

Megan Williams a évoqué l'organisation d'un Forum LEADER qui devrait intervenir au printemps 2019 afin d'encourager la naissance d'autres projets puisqu'il n'y en a pas beaucoup qui sont en cours de préparation actuellement. Ce sera également l'occasion de faire davantage de communication autour du programme LEADER.

L'information que la France était avant dernier dans le classement des pays européens sur les engagements LEADER a été relayée. De plus, au niveau régional les chiffres étaient les suivants fin novembre 2018 : 24% de taux d'engagement et 8% de payé sur l'enveloppe totale des GALs de la Région CVL.

Enfin, le projet de coopération en cours avec le Pays Loire Touraine autour de la thématique du tourisme fluvestre a été évoqué à titre informatif. Il devrait être présenté au premier trimestre 2019.

Clôture de la réunion par Claude CHANAL à 19h35. Remerciement à l'ensemble des présents.

Fait à Selles sur Cher, le 19 décembre 2018,
Le Président du GAL de la vallée du Cher et
du Romorantinois,

Claude CHANAL.



Tableau Programmation LEADER 2014-2020

Mesure LEADER	Enveloppe financière	Montant engagé	Engagement après 18/12	Prévisions	Disponibilité
1. S'affirmer comme une destination touristique nature au sein de la destination Val de Loire	125 000 €	0,00 €	53 548,66 €	8 000 €	63 451,34 €
2. Renforcer les réseaux et synergies entre acteurs	40 000 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
3. Connaître, protéger et valoriser les patrimoines en développant les usages du numérique	145 000 €	8 400 €	8 400,00 €	0,00 €	128 200,00 €
4. Encourager la créativité des acteurs du territoire pour étoffer l'offre culturelle	365 000 €	66 307,80 €	289 208,49 €	0,00 €	75 791,51 €
5. Renforcer la stratégie du GAL par la coopération	75 000 €	0,00 €	6 921,94 €	0,00 €	68 078,06 €
6. Animation-gestion	250 000 €	67 720,28 €	98 396,04 €	0,00 €	151 603,96 €
TOTAL	1 000 000 €	142 428,08 €	456 475,13 €		543 524,87 €

FICHE ACTION 1 : DESTINATION TOURISTIQUE				
Projet	Porteur	Coût total du projet	FEADER	Etat d'avancement
Vélotour	Commune de Langon-sur-Cher	6 768 €	5 414,40 €	Demande d'aide instruite
Sentier pédagogique à Châteauneuf	Association Micromamm	19 484,32 €	10 337,44 €	Demande d'aide instruite
Sentiers à Bourré	Commune de Montrichard - Val de Cher	129 455,48 €		Demande d'aide à revoir
Sentier pédagogique à St-Georges-sur-Cher	Commune de Saint-Georges-sur-Cher	47 246,02 €	37 796,82 €	Demande d'aide instruite
Signalétique des sentiers et chemins communaux	Commune de Fougères-sur-Bièvre	12 000 €	8 000 €	En attente de DA
Total prévisionnel:			61 548,66 € / 125 000 €	

FICHE ACTION 2 : RESEAUX ET SYNERGIES				
Projet	Porteur	Coût total du projet	FEADER	Etat d'avancement
Total:			0 € / 40 000€	

FICHE ACTION 3 : PATRIMOINE ET NUMERIQUE				
Projet	Porteur	Coût total du projet	FEADER	Etat d'avancement
Application numérique : Américains à Noyers-sur-Cher	Commune de Noyers-sur-Cher	10 500 €	8 400 €	Demande de paiement validée
Total:			8 400 € / 145 000€	

FICHE ACTION 4 : L'OFFRE CULTURELLE				
Projet	Porteur	Coût total du projet	FEADER	Etat d'avancement
Centenaire de la présence américaine	Pays VCR	17 888 €	14 310,40 €	Payé
Zygonphonies	Fougères-sur-Bièvre	20 335,31 €	6 737,24 €	Demande de paiement
Au théâtre du Grand Orme	Compagnie du Hasard	57 957,62 €	30 315,92 €	Payé
PAH 2017	Pays VCR	12 483,85 €	9 987,08 €	Paiement en cours
PAH 2018	Pays VCR	67 434,02 €	50 172,02 €	Demande d'aide instruite
Côté Cour - Côté Jardin	Compagnie du Hasard	194 956,67 €	112 728,67 €	Demande d'aide instruite
Musée du Blues	Black Jack Blues Association	131 910,62 €	60 000 €	Demande d'aide instruite
Total prévisionnel:			289 208,49 € / 365 000 €	

FICHE ACTION 5 : COOPERATION				
Projet	Porteur	Coût total du projet	FEADER	Etat d'avancement
Oiseaux de nos fermes et de nos vignobles (avec Pays des chateaux et Pays Vendomois)	Ligue pour la protection des oiseaux	93 298,86 €	6 921,94 €	Demande d'aide instruite
Dynamiser le tourisme fluvestre sur la Vallée du Cher	Pays VCR, Pays Loire Touraine			
Total:			6 921,94 € / 75 000€	

FICHE ACTION 6 : ANIMATION GESTION LEADER				
Projet	Porteur	Coût total du projet	FEADER	Etat d'avancement
Animation 2016/2017	Pays VCR	87 444,83 €	67 720,28 €	Payé
Animation 2018	Pays VCR	38 344,70 €	30 675,76 €	Demande d'aide instruite
Animation 2019	Pays VCR	42 556,03 €	34 044,82 €	Prévisionnel
Animation 2020	Pays VCR	42 556,03 €	34 044,82 €	Prévisionnel
Total prévisionnel:			166 486 € / 250 000 €	

ANNEXE : Rappel de la réglementation relative à la sélection des projets par les groupes d'action locale.

Article 34.3 b du règlement R(UE) 1303/2013

Les groupes d'action locale ont notamment pour tâches :

- a) de renforcer la capacité des acteurs locaux à élaborer et à mettre en œuvre des opérations, y compris en stimulant leurs capacités de gestion des projets ;
- **b) d'élaborer une procédure de sélection transparente et non discriminatoire et des critères objectifs de sélection des opérations qui préviennent les conflits d'intérêts, garantissent qu'au moins 50 % des voix à exprimer lors du vote sur des décisions de sélection proviennent de partenaires qui ne sont pas des autorités publiques et autorisent la sélection par procédure écrite**
- c) d'assurer, lors de la sélection des opérations, la cohérence entre celles-ci et la stratégie de développement local menée par les acteurs locaux en classant les opérations en fonction de leur contribution à la réalisation des objectifs et valeurs cibles de ladite stratégie ;
- d) d'élaborer et de publier des appels à propositions ou une procédure de soumission de projets continue, y compris la définition des critères de sélection ;
- e) de réceptionner et d'évaluer les demandes de soutien ;
- f) de sélectionner les opérations et de déterminer le montant du soutien et, le cas échéant, de présenter les propositions à l'organisme responsable de la vérification finale de leur admissibilité avant approbation;
- g) de suivre l'application de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux et des opérations soutenues et d'accomplir des activités d'évaluation spécifiques se rapportant à ladite stratégie